



Procès-verbal du Conseil municipal du 10 janvier 2025 à 20h00

- Tour de table des présents, absents, excusés et représentés :

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD

Absents excusés : Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET (arrivé à 20h15, l'élu n'a pas participé au vote de la délibération n°20251001_001) et Murielle NAGEL

Procurations : Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE

- Désignation d'un secrétaire de séance : Cécile FANTINI
- Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2024 à l'unanimité
- Compte rendu des décisions prises par délégation
- Ordre du jour

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°20250110_001 Budget principal 2024 – Décision modificative n°5

Madame le Maire informe les élus que la DM n°4, adoptée lors du conseil de novembre n'a pas été validée par le contrôle de légalité de la Préfecture et que le BP 2024 reste déséquilibré.

Elle propose donc à l'Assemblée d'adopter la DM n°5 qui vient s'équilibrer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
64111/012 Rémunération principale des titulaires	- 8 500,00 €	10226/10 taxe d'aménagement	+ 2 000,00 €
Total	- 8 500,00€	Total	+ 2 000,00 €
Recettes		Recettes	
		1641/16 emprunts	- 8 500,00 €
		10226/10 taxe d'aménagement	+ 2 000,00 €
Total	- 8 500,00	Total	+ 6 500,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°5 telle que présentée :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
64111/012 Rémunération principale des titulaires	- 8 500,00 €	10226/10 Taxe d'aménagement	+ 2 000,00 €
Total	- 8 500,00€	Total	+ 2 000,00 €
Recettes		Recettes	
		1641/16 Emprunts	- 8 500,00 €
		10226/10 Taxe d'aménagement	+ 2 000,00 €
Total		Total	+ 6 500,00 €

Délibération n°20250110 _002
Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
préalablement au vote du budget 2025

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est ainsi proposé aux élus la répartition suivante :

Article	Dénomination	Montant voté BP 2024	Proposition
2111	Terrains nus	15 223,00 €	3 805,75 €
21312	Bâtiments scolaires	14 223,00 €	3 555,75 €
21318	Autres bâtiments publics	7 738,00 €	1 934,50 €
2151	Réseaux de voirie	822 665,40 €	205 666,35 €
2152	Installations de voirie	123 044,64 €	30 761,16 €
21831	Matériel informatique scolaire	6 172,68 €	1 543,17 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 850,00 €	462,50 €
2313	Immobilisations en cours	45 615,72 €	11 403,93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

- **AFFECTE** les crédits ainsi qu'il suit :

o 2111 – Terrains nus :	3 805,75 €
o 21312 – Bâtiments scolaires :	3 555,75 €
o 21318 – autres bâtiments :	1 934,50 €
o 2151 – réseaux de voirie :	205 666,35 €
o 2152 – Installations de voiries :	30 761,16 €
o 21831 – Matériel informatique scolaire :	1 543,17 €
o 2188 – Autre immobilisations corporelles :	462,50 €
o 2313 – Immobilisations en cours :	11 403,93 €

B. INTERCOMMUNALITE

Délibération n°20250110_003 Intercommunalité – convention ADS – avenant n°3

Madame le Maire rappelle que, par délibération du conseil communautaire le 8 juin 2015, la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres se sont entendues pour créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, la commune de Rumilly assurant une prestation de service pour l'application du droit des sols des communes adhérentes aux services. Celles-ci confiaient l'instruction des actes d'urbanisme en signant une convention de gestion de ce service avec la communauté de communes et la communauté de communes conventionnait avec la ville de Rumilly pour assurer une mission d'instruction de ces mêmes actes. Ces deux conventions fixaient les modalités d'organisation financières.

Durant l'année 2023, simultanément à la mise en œuvre du PLUi-HM, les élus communautaires ont convenu, en lien avec les communes membres de la Communauté de Communes et la ville de Rumilly d'un travail de réflexion sur l'intégration du service urbanisme réglementaire au niveau intercommunal.

Au cours de l'année 2024, plusieurs réunions de travail, associant élus et techniciens concernés, ont eu lieu afin de définir les modalités d'organisation d'un nouveau service mutualisé d'Application de droits des sols intercommunal.

Compte tenu des difficultés rencontrées, en particulier la complexité des procédures pour l'intégration du personnel de la ville de Rumilly au sein du nouveau service mutualisé, les difficultés à recruter un deuxième instructeur nécessaire pour répondre aux volumes de dossiers à instruire et l'impossibilité pour la communauté de communes de libérer des bureaux au 1^{er} janvier 2025 pour accueillir ce nouveau service, il est proposé de reporter l'ouverture effective du service mutualisé ADS intercommunal de trois mois, renouvelables une fois, portant la date de création du nouveau service intercommunal au plus tard, au 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 de prolongation d'une durée de 3 mois, renouvelable une fois, de la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols ADS liant la Communauté de communes et ses communes membres, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous actes afférents à cette décision.

1) Point sur les différentes commissions

- o Environnement / déchets : recyclerie en cours d'aménagement à Rumilly, abandon du marché avec le SIVALOR en cours de négociation, déploiement du compostage, relancer SIVALOR pour fourniture de matériel de tri (Mme Laure GOIFFON)
- o Dossier de la piscine de Rumilly : site du collège du Clergeon a été retenu
- o Révision du PLUiHM : réunions publiques du PADD en cours

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

2) Commission urbanisme et voirie

- o Urbanisme :

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
28/11/2024	DP 074 292 24 X 0044	PEYRARD Johan	48 chemin des Cordées	74150 VAULX	48 chemin des Cordées	B 1073	Installation de 14 panneaux photovoltaïques (soit 28 m ²) en intégration simplifiée à la toiture
16/12/2024	DP 074 292 24 X 0045	DUBOURNET Corentin	337 route de Mornaz haut	74150 VAULX	337 route de Mornaz haut	B 601	Remplacement de fenêtres et aménagement d'ouvertures

- o Voirie : point sur les travaux passés, en cours et à venir : divers points de curages de fossés ont été réalisés, d'autres secteurs à venir
- o Etude de sécurisation des hameaux : un devis a été validé et transmis à l'entreprise.

3) Commission Travaux – Aménagements

- o Fuite à l'école maternelle : devis validé et transmis à l'entreprise
- o Abats-sons de l'église pour empêcher le nichage des pigeons : nouveau devis à venir

4) Commission marché, services, culture et vie associative

- o Retour sur les illuminations s'est bien passé
- o Marché de Noël s'est bien passé
- o Marché de janvier en cours de préparation

5) Commission administration générale, Ressources Humaines, site internet

- o Accident du travail de l'agent technique
- o Recrutement en cours pour le remplacement de l'agent d'accueil (congé maternité)
- o Expertise médicale en cours pour l'agent en arrêt maladie depuis 1 an

6) Groupe de travail « sentiers et patrimoine »

- o Réunion le jeudi 16 janvier

7) Groupe de travail « Communication »

- o Vaulx'Infos de janvier à distribuer
- o Vœux du maire (accueil des nouveaux habitants et remise des cartes électorales aux électeurs de 18 ans)

D. QUESTIONS DIVERSES

- Rapport du SYANE : le diagnostic a été rendu en décembre, les investissements proposés sont à discuter selon les priorités et les capacités financières de la commune
- Boulangerie : l'acte d'achat a été signé le 07 janvier entre le vendeur et l'EPF. Un groupe de travail sera constitué pour examiner les candidatures : les élus intéressés se manifestent auprès du secrétariat.
- Calendrier des réunions du conseil : le Budget Primitif sera examiné le 14 mars
- Visite des archives départementales proposée aux élus le 20 mars à 10h00 (doodle)

Séance levée à 22h10

Signatures :

Cécile FANTINI, Secrétaire de séance	Isabelle VENDRASCO, Maire
	